



FLAXWEILER

### A V I S

Conformément à l'article 24(1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Marc Rollinger a introduit une demande d'autorisation concernant le renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-23-1260 concernant l'exploitation du « Forage Rollinger » (FCP-123-11) à Beyren.

Le Collège Echevinal,  
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

